



Ville de Pontivy

Commission personnel – Comité Technique Paritaire

Compte-rendu de la réunion du 20 novembre 2013

C9-2013-003

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Daniel LE COUVIOUR, Premier Adjoint
Madame Ghislaine GOUTTEQUILLET, Adjointe à l'Action Sociale et à la Solidarité
Monsieur Alain LE MAPIHAN, Adjoint à la Ville et aux Déplacements
Madame Anne-Marie GREZE, Conseillère Municipale
Madame Maryvonne OLIVIERO, Conseillère Municipale
Madame Nicole ROUILLARD, Conseillère Municipale
Monsieur Gérard DERRIEN, Conseiller Municipal
Monsieur Joël LE BOTLAN, Conseiller Municipal

Organisations Syndicales :

C.F.D.T. :

Membres titulaires

Monsieur Alain LE CORRONC, Services Techniques
Monsieur Philippe LE MAIRE, Services Techniques

Membres suppléants

Madame Sophie CUEFF, Secrétariat Général
Monsieur Yohan LE NAGARD, Cuisine Centrale
Madame Valérie LE CLANCHE, Enfance-jeunesse

C.G.T. :

Membre titulaire :

Madame Sylvie LE POUZARD, Archives-Documentation

Membres suppléants

Monsieur Eric POSSEME, Services Techniques

F.O. :

Membre titulaire

Monsieur Rachel URVOIT, Services Techniques

Membres suppléants

Monsieur Pierrick DURET, Services Techniques

ASSISTAIENT À LA RÉUNION :

Monsieur Roland PICHON, Directeur Général

Madame Sandra LETHIEC, Directrice du CCAS

Madame Nathalie URSET, Directrice de l'EHPAD

Madame Adeline GONNARD, Directrice Education-Animation

Monsieur Jean-Pierre LE BIHAN, Directeur des Finances

Monsieur Daniel HOUDAYER, Directeur des Services Techniques

Madame Corinne LEMOINE, Directrice des Ressources Humaines

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame M. Madeleine DORÉ-LUCAS, Adjointe au Logement, Habitat, Patrimoine et Tourisme

Madame Florence DONATO-LEHUÉDÉ, Conseillère Municipale

Madame Dominique HILLION, Action Culturelle -Vie associative

Madame Aude MOYSAN, Directrice générale adjointe

I – PROJETS DE DÉLIBÉRATION (Cf. ci-joint)

1. Modifications du tableau des emplois au 1^{er} janvier 2014
2. Prise en charge des frais de déplacements des personnels

II – AUTRES POINTS

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, M. Le Couviour rappelle qu'un CHS extraordinaire se tiendra le jeudi 21 novembre à 15h15 pour examiner les circonstances d'un accident de travail et définir des mesures de prévention pour que ce type d'accident ne se reproduise pas.

Il propose de rajouter, en questions diverses, 2 informations concernant l'EHPAD : le projet d'étude sur la mise en place d'une journée de non remplacement en cas de maladie des agents et l'étude de réorganisation du service de nuit.

A – Organisation du service « Voirie Garage »

Le service « Voirie – Réseaux – Propreté urbaine » constitué en 1996 a connu des évolutions notamment liées aux transferts des compétences « collecte des déchets » et

« eau et assainissement » qui ont conduit à un repositionnement dans l'organigramme en tant que service « Voirie Garage ».

Au delà des dénominations, il était nécessaire d'opérer une redéfinition des moyens et des méthodes du service, à partir d'une analyse des missions et compte tenu du départ en retraite d'un agent de maîtrise.

Un bilan sur les tâches réalisées et les moyens dévolus à leur réalisation a été présenté aux agents du service, puis aux membres du CTP.

C'est sur la base de ce bilan qu'il a été décidé que ce service continue à comporter 2 équipes, placées sous la responsabilité d'un agent de maîtrise : une équipe voirie – propreté (avec pour mission les travaux et la propreté de la voirie communale), une équipe fêtes et cérémonies (avec pour mission de concourir au bon déroulement des manifestations organisées sur la ville) et le garage (qui assure l'entretien des véhicules et des petits engins de chantiers), directement rattaché au chef de service .

Compte tenu des fluctuations de certaines activités, notamment dans le domaine des fêtes et cérémonies, il a été proposé une plus grande « perméabilité » entre les équipes grâce à la définition d'une fiche de poste commune « d'agent polyvalent de voirie » ; celle-ci permettant, à un moment donné, de redéployer des effectifs d'une équipe vers une autre.

Parallèlement, ce bilan comporte des engagements en terme de locaux (création d'un bureau des chefs d'équipe, amélioration des sanitaires et des vestiaires), en termes de matériels et de formation.

Les membres du CTP ont émis un avis favorable sur cette nouvelle organisation et les fiches de postes proposées d'agent polyvalent de service, de chefs d'équipe et de chef de service.

B – Modification de l'organigramme – rattachement du service « Archives - Documentation » à la Direction «Éducation Animation »(DEA)

L'espace Kenere a ouvert ses portes le 24 septembre dernier et offre aux administrés 2 services partageant le même lieu : la médiathèque et les archives.

Aussi, afin de faciliter la gestion de ces services et d'assurer la complémentarité de leurs animations, il est proposé de modifier le rattachement hiérarchique du service « Archives-Documentation ».

Ainsi, ce service quitte la « Direction Générale Adjointe » pour intégrer la « Direction Éducation Animation », à laquelle appartient déjà la médiathèque.

Avis favorable unanime des membres du CTP.

C – Promotions internes 2014

Il est proposé de soumettre à l'avis de la Commission Administrative Paritaire (CAP) du Centre de Gestion du Morbihan les dossiers de 3 agents remplissant les conditions de promotion interne pour l'année 2014.

A cette occasion, M. Le Couviour rappelle que, comme les années passées, ces agents occupent un poste correspondant au grade de promotion proposé et détiennent les capacités pour mener à bien les missions dudit poste.

Il précise que ces promotions s'inscrivent dans le respect de l'organigramme actuel de la collectivité ; celui-ci pouvant, à l'avenir, évoluer pour tenir compte de nouveaux besoins.

Cependant, il rappelle que les collectivités sont incitées à regrouper leurs services en produisant un schéma de mutualisation pour 2015 ; cette obligation invite à la prudence quant à de nouvelles promotions d'agents.

D – Modifications du règlement ARTT et du règlement de fonctionnement du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

Les membres du CTP ont pris connaissance des propositions de modifications des règles de décompte des jours fériés et d'indemnisation des temps de déplacement pour les agents du SAAD.

En effet, la mise en place, il y a 2 ans, du travail les dimanches et les jours fériés nécessitait de revoir le temps de travail annuel et les conditions de paiement de ces jours pour les agents titulaires et non titulaires intégrés au roulement des WE.

Un groupe de travail a été constitué et des propositions, à intégrer au règlement ARTT et au règlement de fonctionnement du SAAD, ont été adoptées à l'unanimité par le CTP, Ces modifications intègrent aussi de nouvelles conditions d'indemnisation des temps de déplacement entre chaque usager.

Le Conseil d'Administration du CCAS sera invité à se prononcer sur ces propositions.

E – Modifications des horaires de travail d'agents de l'EHPAD

A la demande de l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'horaire du dîner des personnes âgées doit être décalé de 30 minutes afin que l'amplitude horaire entre la fin du dîner et le petit déjeuner n'excède pas 12 heures.

Le décalage de l'heure du dîner de 18h à 18h30 entraîne nécessairement des modifications d'horaires de travail pour certains personnels.

Ce sont ces modifications de planning de travail qui ont été présentées aux membres du CTP.

Cette nouvelle organisation sera mise en œuvre à partir du 1er avril 2014, à la faveur du changement d'heure et du retour des beaux jours.

Par ailleurs, à la demande des tutelles, a été associé à ce projet de réorganisation une réduction du temps de travail des anciens agents, recrutés en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), de 2,80 Équivalent Temps Plein (ETP) à 2,4 ETP.

Avis favorable des membres du CTP

F – Administration des carrières - proposition de gestion des avancements d'échelon

Il a été proposé aux membres du CTP de mettre en place une procédure de gestion des avancements d'échelon à l'ancienneté intermédiaire, afin d'atténuer les effets pénalisant sur le déroulement de carrière des agents de certaines absences.

En effet, la DRH rappelle qu'un agent, dès sa titularisation, acquiert un « droit à la carrière », qui se traduit par des avancements en échelon et en grade.

L'avancement d'échelon a lieu de façon continue d'un échelon à un autre immédiatement supérieur, en fonction de l'ancienneté et de la valeur professionnelle de l'agent et selon 2 modalités différentes :

- l'avancement à l'ancienneté maximale : accordé de plein droit par l'autorité territoriale dès lors que l'agent a atteint l'ancienneté maximale requise
- l'avancement à l'ancienneté minimale : pouvant être accordé au fonctionnaire au vu de sa valeur professionnelle, exprimée par sa notation, après avis de la Commission Administrative Paritaire (CAP) compétente.

Aussi, un agent qui n'a pas été noté, ne peut pas bénéficier d'un avancement d'échelon à l'ancienneté minimale. Or, les agents qui ont été absents ne peuvent pas être notés ; l'autorité territoriale n'étant pas en mesure d'apprécier leur valeur professionnelle.

Cependant, la jurisprudence autorise une 3ème modalité d'avancement : l'avancement à l'ancienneté intermédiaire, qui est un avancement accordé selon une ancienneté comprise entre l'ancienneté maximale et l'ancienneté minimale, après avis de la CAP.

L'avancement intermédiaire, comme l'avancement à l'ancienneté minimale, suppose que l'agent ait été noté. Mais, son application permet de réduire la durée restant à parcourir entre la reprise (et la notation) et l'avancement d'échelon.

La proposition de gestion qui a recueilli un avis favorable unanime des membres du CTP est la suivante : proposition d'avancement d'échelon à l'ancienneté intermédiaire au 1er janvier de l'année suivant la notation pour les agents absents au titre d'un congé de maternité, parental, de longue maladie, de longue durée, accident du travail et maladie professionnelle.

G – Informations diverses

Les membres du CTP ont été informés de l'état d'avancement du dossier concernant la réforme des rythmes scolaires. 2 réunions (en juin et en octobre) ont eu lieu avec les directions d'école, les représentants des parents d'élèves et des agents. L'organisation du temps scolaire sur 4,5 jours serait le suivant : ½ journée, le mercredi matin 8h30-11h30 avec garderie jusqu'à 12h30 ; TAP pour les maternels de 13h30 – 14h15 chaque jour et pour les élémentaires de 15h – 16h30 2 jours par semaine. Par ailleurs, une réunion avec l'ensemble des agents concernés est programmée le mercredi 20 novembre.

M. Le Couviour rappelle que suite à une demande des représentants du personnel, un appel à mobilité générale a été adressé à l'ensemble des agents (Ville, CCAS et EHPAD) pour connaître leur désir de changement de poste de travail. Il y a 4 réponses.

Enfin, il informe que, suite au dernier CTP sur les avancements de grade, il a été constaté qu'un agent technique de 2ème classe avait bien été admis à l'examen professionnel d'adjoint technique de 1ère classe en juillet 2012, mais n'en avait jamais informé la collectivité.

Au vu de son attestation et conformément aux engagements pris lors du CTP, 3 agents ont été proposés à la CAP du centre de gestion et vont bénéficier d'un avancement de grade (1 au 1er janvier 2013 et 2 au 1er décembre 2013).

H – Actualités législatives et réglementaires

M. Le Couviour informe les membres du CTP de la création d'un 8ème échelon pour les fonctionnaires titulaires des grades classés en échelle 6, des principales dispositions contenues dans le projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, du devenir de la journée de carence dans la fonction publique, du projet de revalorisations salariales des agents de catégorie C (reportées en février 2014) et, enfin, des dispositions relatives à la gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur.

I – Questions diverses

M. Le Couviour informe les membres du CTP de 2 projets concernant l'EHPAD :

1. Information sur la mise en place d'une journée de non remplacement en cas de maladie
2. La réorganisation du service de nuit.